L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 JUILLET 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.
ÉDITION SI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées dans la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 24 JUILLET.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANCIS P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
1er District Congressionnel..........A. SAMBOLA.
2me " "..........M. S. BRADY.
3me " "..........A. S. HERRON.
4me " "..........A. DeBLANC.
5me " "..........R. D. COLEMAN.

Remplaçants:
1er District Congressionnel......T. P. SHEREBURNE.
2me " "......GEO. W. RACE.
3me " "......J. H. KENNARD.
4me " "......E. N. CULLUM.
5me " "......W. F. BLACKMAN. / J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,—une portion de terre située sur la batture du faubourg Ste-Marie, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Sud du Marché, Delord, de la Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, avec une maison en bois à deux étages et dépendances.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie, bonneterie, articles de fantaisie et "notions."

Par Louis Stern & Bro, au No 36 de la rue du Camp—450 caisses bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Vente à douze mois de crédit, par le Shérif, d'une propriété améliorée de valeur.

Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le Shérif procèdera à l'adjudication d'une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'angle des rues de la Nouvelle Levée et South Market, 1er District. Pour le détail et les conditions voir aux annonces.

Chaussures à l'encan.—MM. Louis Stern & Bros, encanteurs, vendront aujourd'hui, à 10 heures du matin, rue du Camp, No 36, 450 caisses de bottes, souliers et brodequins, composant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne. La vente est péremptoire et aura lieu sans limite ou réserve. Nous engageons les marchands à ne pas manquer cette occasion de faire des achats avantageux.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Demande de Secours.

Nous avions raison de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les belles déclarations faites au nom du parti radical par le gouverneur Warmoth dans son discours d'inauguration. Les plans des radicaux reçoivent, tous les jours, quelque nouveau développement, et il n'est plus permis de douter que le but final de ce parti ne soit l'assujettissement complet de la race blanche et l'établissement d'une autorité despotique qui puisse, sans contrôle, mettre impunément au pillage la fortune publique et les fortunes particulières de l'Etat.

En dépit de leurs hypocrites protestations, les commissaires de police travaillent, sans relâche, à l'organisation d'une police surnuméraire appelée à remplacer peu à peu l'ancienne police. Au lieu de siéger tous les huit jours comme leurs prédécesseurs, ils tiennent bureau ouvert pour l'admission des candidats au surnuméariat. Avec un peu de patience, ils atteindront leur but qui est d'avoir une police entièrement radicale et aux trois quarts africaine.

Comme corollaire de ce bill de police, nous avons le bill qui autorise le gouverneur à nommer pour chaque paroisse un nombre indéfini de constables qui auront le pouvoir d'arrêter les citoyens sans affidavit préalable et sur de simples soupçons. Un autre bill qui n'est encore qu'à l'état de projet, propose l'organisation des milices de l'Etat en régiments, avec cette clause que le premier contingent se composera exclusivement d'hommes n'ayant jamais porté les armes contre le gouvernement fédéral, c'est-à-dire d'Africains.

Toute cette série de mesures qui fait du gouverneur une sorte de dictateur ayant à ses ordres plusieurs milliers d'hommes de police et de constables et vingt mille janissaires noirs, ne rassure pas les radicaux. Bien qu'ils prétendent avoir dans l'Etat une majorité de trente mille votes, ils affectent de ne pas se croire en sûreté, et ils en arrivent à demander l'assistance du général Grant. Eux qui, le jour de la réunion de la Législature, traitaient si cavalièrement l'autorité militaire et qui repoussaient son intervention, votent aujourd'hui unanimement une demande de secours au général Grant.

En la forme, on peut leur répondre que la Louisiane ayant cessé d'être sous le régime des lois de reconstruction, le général Grant n'a plus à exercer dans cet Etat aucun des pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été conférés par ces lois. Comme général commandant l'armée, il ne peut ordonner de déplacement de troupes sans prendre les ordres de son supérieur, le Président des Etats-Unis. S'il survient dans un Etat des troubles que les autorités locales soient impuissantes à comprimer, c'est encore au Président des Etats-Unis que le gouverneur de l'Etat doit s'adresser pour obtenir le concours de l'autorité fédérale. La résolution votée par l'assemblée pour demander du secours au général Grant est donc aussi inutile que déplacée.

Au fond, la demande de troupes n'a pas la moindre raison d'être. La plus parfaite tranquillité règne dans l'Etat et les radicaux voulaient se conduire décemment et s'abstenir de toute mesure provocatrice il n'y aurait pas le moindre motif pour supposer que l'ordre viendra à être troublé. Le prétexte que les radicaux invoquent est la fréquence des meurtres dans certaines paroisses, mais ce qui indique à quel point ce prétexte est faux et mensonger, c'est que les radicaux n'ont voulu ni préciser les faits, ni donner aucune preuve à l'appui de leurs allégations, ni ordonner une enquête.

Sans doute, la Société n'est pas dans la condition normale où elle devrait être; les passions sont excitées, et il y a des actes de violence accidentels en Louisiane aussi bien que dans les autres Etats de l'Union. Mais nous mettons en fait que les actes de violence individuels commis par les blancs ne sont pas plus fréquents que ceux qui sont commis par des gens de couleur ou des affranchis. Les blancs, qui sont les moins nombreux dans les campagnes, ont tout autant sinon plus, à craindre pour leur sûreté que les noirs. Le mal est loin d'avoir les proportions qu'on se plait à lui donner, et rien n'est moins prouvé que l'insuffisance des moyens ordinaires, dont peut disposer la justice, pour la répression des crimes.

Le but des radicaux en demandant des troupes est de s'assurer l'appui des baïonnettes fédérales pour tenir en échec la population de la ville, tandis que leur milice noire maintiendra les paroisses, afin d'avoir les coudées franches pour établir à leur aise le gouvernement usurpateur et despotique qu'ils se proposent d'imposer à la Louisiane. Le jour où ils se sentiraient appuyés par l'armée des Etats-Unis, ils ne garderaient plus de ménagements et ils pressureraient sans merci la population qui paie l'impôt; aussi, comme ils savent qu'il est des bornes à la patience humaine, ils ne veulent pas pousser trop loin leurs provocations avant d'avoir à leur disposition assez d'infanterie et d'artillerie fédérale pour mettre à la raison les récalcitrants.

Mais nous croyons que les radicaux se trompent sur le rôle que joueraient les troupes des Etats-Unis, dans le cas d'un conflit provoqué par eux et qui, vu la prudence bien connue des radicaux blancs, aurait les apparences d'un conflit de races. En pareil cas, les troupes ne devraient intervenir que sur l'ordre du Président des Etats-Unis qui a seul le droit d'en disposer, et nous doutons que M. Johnson soit enclin à se faire l'instrument des projets néfastes des radicaux. On sait, d'ailleurs, quelles sont les dispositions des officiers et des soldats des Etats-Unis ou du moins de la grande majorité d'entre eux, et les événements qui viennent de se passer au Texas sont de nature à faire réfléchir ceux qui auraient l'odieuse pensée de susciter une lutte entre les deux races.

Une autre spéculation.

On a présenté hier au Sénat une série de bills ayant pour objet la révision de la Charte de la ville. Parmi ces bills il y en a un émanant d'un radical, qui propose la consolidation de la Nouvelle-Orléans, de Jefferson et de Carrollton. Nous appelons l'attention des sénateurs et des représentants de la ville sur cette proposition qui est à la fois une spéculation politique et une spéculation financière. Les radicaux espèrent renforcer leurs votes dans la ville en y incorporant Carrollton qui est, comme on sait, une pépinière d'Africains. A côté du but politique, il y a l'intérêt des propriétaires de Jefferson et de Carrollton qui pourraient gagner à l'adoption de la mesure proposée. Mais la corporation de la Nouvelle-Orléans n'a rien à gagner à une nouvelle extension de territoire, et elle a beaucoup à y perdre. Les limites de la ville sont déjà trop étendues, et les charges qu'ont à supporter les contribuables pour la police, l'entretien et l'éclairage des rues, subiraient un accroissement considérable par l'adjonction des deux villes ci dessus mentionnées. Dans une question qui est toute d'intérêt local, la Législature doit, avant tout, consulter les vœux des habitants, et il est d'usage que de pareilles questions soient référées à la délégation urbaine. La Charte actuelle de la ville est une des meilleures qu'on ait jamais faite, et ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de la laisser telle qu'elle est.

Le Bill des impressions.—Ce bill, qui créerait un monopole monstrueux au profit de l'imprimeur d'Etat que voudraient bien nommer un triumvirat composé du gouverneur, du lieutenant gouverneur et du président de la Chambre, et qui ruinerait presque tous les journaux de paroisses en leur enlevant les publications légales, a été adopté par les deux Chambres de la Législature, et n'attend plus que la signature du gouverneur pour devenir loi. Nous avons peu d'espoir que M. Warmoth use de son droit de veto dans cette circonstance, et il est probable que cet acte d'indigne spoliation va s'accomplir. Nous reviendrons sur ce sujet qui intéresse beaucoup plus les contribuables que quelques-uns ne le supposent.

Les bills d'amour.—Nous avons reçu hier soir, le texte des différents bills proposés pour la police métropolitaine, pour la police des paroisses et pour amender la charte de la ville. Il y a dans ces bills des clauses qui dépassent tout ce que nous avions pu imaginer. Nous donnerons une analyse aussi complète que possible de ces divers projets afin d'éclairer la population louisianaise sur le régime auquel on veut la soumettre.

Pianos. Pianos.—Nous publions plus loin une annonce du Comité de récompense sur les instruments de musique de la dernière foire d'Etat. Cette annonce parle d'elle-même.

Pianos droits de Steinway & Sons.—Ces pianos ont reçu le premier prix (médaille d'or) à l'Exposition universelle de Paris. Les pianos droits de Steinway & Sons, en vente aux prix de fabrique chez Louis Grunewald, 129 rue du Canal, sont remarquables pour la pureté, l'ampleur et l'étendue de leur son. Le travail en est exquis et l'instrument d'une solidité à toute épreuve. Voir l'annonce.

La Liberté de la Navigation.

On lit dans une correspondance de Washington:

La résolution de M. Kelly pour obtenir l'abolition de toutes les restrictions et de toutes les péages imposés aux navires de guerre et de commerce qui traversent le détroit des Dardanelles et le Bosphore pour se rendre dans la mer Noire, a produit une certaine sensation dans les cercles diplomatiques de la capitale.

On tient à y voir une intervention de l'Amérique dans la question d'Orient, mais on oublie que les restrictions imposées au commerce et à la navigation des Etats-Unis constituent une bien plus grande intervention dans les affaires de l'Amérique.

Il ne s'agit pas d'intervenir dans les affaires de l'Europe, mais il s'agit d'empêcher l'Europe d'imposer des restrictions aux affaires des Etats-Unis.

Un détroit comme celui des Dardanelles qui commande l'entrée de la mer Noire et la Méditerranée, ne peut pas être regardé comme un lac intérieur. C'est une des grandes artères de communication maritime entre les plus importantes régions du monde, et aucune puissance n'a le droit moral ou international de restreindre cette communication par un blocus diplomatique.

L'Amérique n'a jamais sanctionné les traités qui établissent ce blocus. Elle a non seulement le droit de n'en point tenir compte, en ce qui regarde le commerce et la navigation des Etats-Unis, mais, en vertu de l'attitude qu'elle a prise dans l'affaire du Sund et du principe mille fois revendiqué de la liberté universelle de la navigation et du commerce, elle est obligée de protester contre le blocus de la mer Noire comme contre un attentat à la civilisation et aux intérêts universels du commerce, de l'industrie et de la navigation.

Le traité qui établit ce blocus est en dehors de toutes les lois naturelles et internationales. C'est un traité, pour ainsi dire, de contrebande, en ce sens que des restrictions sont imposées au commerce et à la navigation du monde entier pour les intérêts particuliers de quelques Etats. Afin d'empêcher la nationalité hellénique de regagner la possession de son ancienne capitale, on place des sentinelles aux Dardanelles, on paralyse le commerce, on perpétue le règne d'une dynastie asiatique en Europe. C'est vraiment payer trop cher pour la protection des harems de Stamboul!

En tout état de cause, l'Amérique n'a absolument rien à faire avec les intrigues de politique européenne en Orient.

Elle n'avait pas encore été découverte par le grand navigateur génois, lorsque la capitale de l'empire byzantin fut capturée par les Ottomans. Tout ce qu'elle en sait, c'est que ce fut là une des catastrophes les plus humiliantes pour l'Europe et la chrétienté tout entière. Tout ce qu'elle en sait, c'est que ce grand crime fut la source féconde d'autres crimes contre la civilisation, et que le traité qui barricade aux navires américains la route de la mer Noire est un des mille résultats de cette première cause.

Toutefois, l'Amérique n'a pas à remonter si haut. Elle peut se borner à dire: "Vous nous arrêtez dans notre progrès commercial. Nous trouvons nos navires de commerce soumis à des taxes onéreuses et nos bâtiments de guerre chassés d'une mer importante en vertu d'un traité que le gouvernement des Etats-Unis n'a ni approuvé ni signé. Nous ne demandons pas à intervenir dans vos affaires; mais nous déclarons que vous n'avez pas le droit d'intervenir dans les nôtres. Délivrez donc notre commerce et notre navigation de ces restrictions et de ces impôts."

Toute la question est là. L'Amérique proclame pour elle-même le principe de la non-intervention dans les affaires d'Europe; mais son honneur lui commande d'exiger de l'Europe le même respect pour le principe de la non-intervention dans les affaires américaines, principe dont le blocus de la mer Noire présente une flagrante violation.

Les puissances européennes tombent dans une grave erreur si elles croient que le règlement de ce grand principe dépend de la volonté arbitraire de M Seward ou des propos des agents diplomatiques de Washington. C'est un principe qui sera revendiqué par le peuple américain et ses représentants au Congrès, d'abord parce qu'il s'agit d'un fardeau injuste, imposé au commerce, et d'une restriction inique imposée à la navigation des Etats-Unis; et, en second lieu, parce qu'il s'agit de l'inviolabilité du droit de locomotion sur les grandes artères du globe, droit qui est aussi sacré pour l'Amérique que la Déclaration de l'Indépendance elle-même.

La résolution de M Kelly, qui a été adoptée avec un empressement si significatif par la Chambre, n'est que le commencement d'un grand acte historique et le prélude d'autres mesures qui feront dorénavant comprendre à l'Europe que l'Amérique ne permettra pas plus son immixtion dans le libre mouvement de sa navigation qu'elle ne permettait l'intervention de l'empereur Napoléon et du cabinet anglais dans les affaires intérieures de la République. Un bâtiment américain est aussi inviolable que le territoire américain. La doctrine Monroe s'applique au pavillon aussi bien qu'au continent américain. Peu importe que les droits de ce pavillon soient violés par le Sultan, par l'Empereur des Français ou par toutes les puissances européennes combinées. Ces puissances doivent enfin comprendre que si l'Amérique a longtemps toléré une telle violation, elle est assez forte maintenant pour exiger qu'on y mette un terme.

Les travailleurs de l'Inde.—Des lettres de la Guadeloupe du 3 juin nous apprennent que les élections au conseil général avaient eu lieu dans les différentes communes de l'île, et qu'au trois mâts, l'*Indus*, était arrivé à la Pointe à Pitre venant de Pondichéry et en dernier lieu de Karikal et ayant à bord quatre cent quarante trois immigrants indiens. L'arrivée de l'*Indus* a été accueillie de la manière la plus favorable par les planteurs qui manquent de bras. Un autre arrivage était prochainement attendu.

—D'après les derniers relevés du bureau royale de statistique, la population de la Prusse, y compris le duché de Lauenbourg, est de 24,013,333 habitants; celle de toute la Confédération de l'Allemagne du Nord s'élève à 29,955,625 habitants, et celle de la Confédération du Nord et des autres Etats du Zollverein forment un ensemble de 38 millions 761,231 habitants.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—23 Juillet.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.
No 111, rue du Canal.
Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	76 degrés
Midi	86 "
3 heures P. M.	87 "
6 heures P. M.	86 "

Les améliorations au Texas.—On dit qu'un détachement de 500 ouvriers est parti pour aller travailler à un chemin de fer dans le Texas. Nous trouvons que depuis quelque temps, le Texas fait beaucoup de chemins de fer, et a besoin de beaucoup d'ouvriers, pour plus qu'il n'a d'argent certainement. Le Texas, comme chacun sait, touche au Mexique. Ne serait-il pas possible que ces 500 hommes fussent destinés à autre chose qu'au travail honnête de chemin de fer? La flibusterie est plus attrayante qu'un viaduc à construire ou des rails à poser.

Soustraction.—Un nommé W. M. Donald avait mis à terre, il y a quelques jours, une boite d'outils de charpentier près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal et s'était éloigné un instant. A son retour, il ne trouva plus la boite, qui avait été enlevée par un mulâtre nommé Alfred. Il fut découvert bientôt que ce mulâtre l'avait emportée à bord du steamer *Frolic* qui venait de partir pour la Rivière Rouge.

Un corps flottant sur le fleuve.—Le corps d'un blanc inconnu a été vu flottant sur le fleuve, au pied de la rue Esplanade, hier matin. On présume que c'est le corps d'un charbonnier tombé dans le fleuve il y a deux jours.

Querelle sanglante.—Mercredi soir, au débarcadère des steamers, deux hommes de couleur ont eu une querelle où John Savage, l'un des deux hommes, a reçu un coup de poignard dans le ventre; Savage a été transporté à l'hôpital. Quant à son assaillant, il a échappé.

Vol.—Avant hier matin, la résidence de M. Holdrith, No 501, rue Joséphine, entre les rues Franklin et Liberté, a été visitée par des voleurs qui ont emporté $30 en argent des Etats-Unis, beaucoup de hardes de femme et d'autres articles de prix. Quatre nègres soupçonnés d'avoir fait le coup, ont été arrêtés.

Cour du recorder Becker.—Cyrus Johnson, pour assaut et batterie, a été condamné à 10 jours de prison.

Ann Muson qui a malheureusement une réputation d'ivrogne, passera 30 jours au Workhouse. Peut-être, pendant ce temps, sa réputation s'améliorera-t-elle.

Andrew Murray, accusé de vol, a été renvoyé en prison où il restera jusqu'à nouvel ordre.

James Foley a été condamné à l'amende.

James Fisher a donné une caution de $500 pour garantir sa comparution devant la Cour, quand il sera appelé.

Baby Jones, accusé de vol, ira devant la Cour criminelle.

Nombre de petits délits ont fait prononcer de petites amendes.

On dit qu'il s'est opéré un changement remarquable à la cour du recorder depuis l'interdiction par ce magistrat des avocats de contrebande; nous entendons par ce mot-là les avocats non licenciés.

Amendes.—Le recorder Becker a remis au contrôleur de ville, la somme de $963 collectée pour amende à sa cour, en trois semaines.

Club de la Constitution.—Un grand meeting a eu lieu hier soir rue du Canal 166, sous la présidence du major Austin.

Les règlements du Club de 1860 ont été adoptés. Dorénavant les personnes ayant 21 ans révolus, pourront seules se faire inscrire.

Il n'y aura pas d'uniforme. Habits de ville seulement avec les insignes du Club. La salle sera ouverte tous les soirs de 5 à 9 heures.

MM. J. J. Cassidy, E. A. Chadwick et J. J. Lane ont été élus membres honoraires.

La presse conservatrice est invitée à assister aux séances.

Contrairement à ce que nous avons dit hier, d'après des renseignements inexacts, le Club de la Constitution est composé exclusivement de blancs et n'admet que des blancs.

Clubs.—La "Légion de Seymour," les "Gardes Fossiles," le "Club Hancock," le club "Seymour et Blair" ont eu tous une réunion, hier, dans le but de s'organiser, ce qu'ils ont fait.

La "Légion de Seymour" compte 600 membres et tient ses séances à l'hôtel St Louis. Ce club, dans sa dernière séance, a été harangué par l'hon. Thomas J. Semmes, dont le talent oratoire est si brillant.

Les Gardes Fossiles comptent 150 membres. Nous les prions de recevoir nos remerciements pour les cartes avec lesquelles ils ont complimenté l'*Abeille* hier soir.

Le Club Hancock, à peine ouvert, compte déjà 60 membres, et le Club de Seymour et Blair reçoit des membres par douzaines.

Tous ces clubs se sont organisés hier soir. On trouvera la liste nominale de leurs officiers dans notre partie anglaise.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—Par M. J. O'Hara—Un bill pour amender la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le bill résout la consolidation des villes de la Nouvelle-Orléans, Jefferson et Carrollton; leur division en districts, et pourvoit au règlement des dettes, etc.

M. Todd, de Jefferson, s'oppose à la suspension du règlement pour une seconde lecture du bill. Il s'oppose aussi à l'impression du bill. Il ne faut pas légiférer sur le peuple de Jefferson sans son consentement.

Par M. Ray—Un bill relatif à l'avocat de district de la Nouvelle-Orléans. Lu deux fois et référé au moyen de la suspension du règlement.

La résolution de la Chambre autorisant le greffier de la Cour de district et le recorder de la paroisse de Caldwell à compter et à compiler les votes donnés pour les juges de paix dans le ward No 4 de la même paroisse, et le shérif à faire ses retours au secrétaire d'Etat, est lue trois fois et adoptée par son titre, au moyen de la suspension du règlement.

Le comité sur les élections a rapporté en faveur de T. B. S. Pinchback (couleur) qui a droit à la place du sénateur Jewell (blanc) par la raison que le compte des voix a été frauduleux.

Le rapport a été reçu et chaudement discuté, et la question a été remise pour être discutée ce matin.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants—59 membres répondent à leurs noms. Il y a beaucoup de monde dans les couloirs.

Le président annonce la nomination d'un comité de 5 pour réviser et amender la charte de ville. MM. Carr, Belot, de Grange, Isabelle et Rey composent ce comité dont M. Carr est le président.

La pétition de L. Dillon, ex constable de la Deuxième Cour de District, pour payement de réclamations, a été référée au comité.

Une résolution par Alexandre, d'Orléans, demandant un rapport immédiat du comité judiciaire, a été lue et déposée.

Le comité des réclamations rapporte une résolution autorisant J. Madison Wells à intenter une action contre l'Etat dans toute cour de District de la paroisse d'Orléans, pour le montant de son salaire comme gouverneur.

Le comité des voies et moyens fait un rapport favorable sur une résolution de remerciement au président et aux membres du Bureau d'enregistrement.

Aussi sur le bill autorisant le gouverneur à négocier un emprunt de $100,000 au lieu de $250,000.

Morey, d'Ouachita, demande que la considération de ce bill soit ajournée jusqu'après le rapport du comité sur l'emploi des bons de levées.

La question est définitivement remise à samedi 1er août.

Gray (rad), de St Jacques, présente un bill pour organiser les juris de police des paroisses. Le bill porte qu'à l'avenir les juges de paix feront partie des juris de police dans les paroisses. Référé au comité des affaires paroissiales.

D. Burrell (c), de St Jean, présente une résolution pour nommer un comité spécial chargé de faire enquête sur les émissions de billets de la Nile-Orléans, particulièrement sur l'émission faite sous l'administration du maire John J. Monroe. Adoptée.

L'orateur soumet à la Chambre un mémoire de quelques radicaux de St-Laudry, qui prétendent qu'on a eu recours aux fraudes, à l'intimidation et au meurtre pendant la dernière élection générale.

M. Noble (dém), désire savoir ce que la Chambre a à faire avec les élections. La juridiction de la Chambre s'étend seulement aux affaires de contestation parmi ses membres. Quant aux contestations relatives aux élections d'officiers d'Etat et de paroisse, les statuts ont des clauses particulières. Ce mémoire est une allégation en termes généraux, rien n'y est défini, aucun cas de fraude, de menace ou de meurtre n'y est spécifié. Par conséquent, il s'oppose à ce que la Chambre s'occupe de ce mémoire.

Dennis Burrell, (c) pense que le comité sur les élections a assez d'affaires à examiner sans celle là.

Le mémoire, néanmoins, est référé au comité, contre l'avis apparent de plusieurs radicaux.

Le bill du Sénat qui requiert que les 1re et 2me Cours de Districts siègent toute l'année, est adopté.

Le bill pour établir l'uniformité des taxes et licences sur le commerce, professions, occupations, etc., dans tout l'Etat, est lu une seconde fois et référé au comité judiciaire.

La résolution donnant à W. W. Handlin un salaire de trois mois comme juge de la 3me Cour de District en 1861, est référée au comité des réclamations.

M. Dewees (rad.), de Bienville, demande que le bill établissant dans les villes de la Nile-Orléans, Jefferson City, Carrollton, Gretna et Alger un District métropolitain, soit référé à un comité de 7.

M. Carr (rad.), d'Orléans, demande que le bill soit référé aux représentants de ces villes—ce qui est adopté.

Desmarest (rad.), de St Mary, demande à reconsidérer la motion ajournant la résolution d'emprunter $100,000 à samedi en huit, et de déposer sur la table la motion de reconsidération.—Adopté.

La Chambre alors s'ajourne.

On nous écrit de Bruxelles:

La santé de l'impératrice Charlotte s'est, dit-on, considérablement améliorée dans ces derniers temps. Les intervalles de lucidité sont plus fréquents. On a remarqué que c'est surtout après les repas que la raison abandonne l'infortunée princesse. Elle le sait d'ailleurs fort bien, et, par un sentiment de dignité extrême, elle cherche à cacher tous les accès momentanés de sa funeste maladie. On a observé également que lorsqu'elle dîne avec la reine, sa belle-sœur, et la comtesse de Flandres, elle ne mange pas, pour éviter d'être prise d'un accès en leur présence.

La princesse Charlotte a écrit ces jours ci à différentes personnes de Paris, de Vienne et de Miramar, qui ont fait partie de sa cour. Elle parle, dans ces lettres, avec la plus grande admiration de son mari, de sa vie et de sa fin héroïque. Ces lettres sont conçues dans un style plein d'élévation.

Elle a aussi fait parvenir aux personnes qui lui étaient dévouées des gravures représentant l'empereur Maximilien en simple matelot. Au bas elle a écrit, en espagnol, un fragment de l'Evangile, lu à Miramar, dans la dernière messe à laquelle elle assista, avec son époux, avant son départ.

Ces paroles, si terriblement prophétiques pour Maximilien, étaient celles-ci:

"Le bon pasteur doit donner sa vie pour ses brebis."

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Grande ratification démocratique à Wilmington.

La Georgie délivrée du régime militaire.

Démonstration politique à Atlanta.

Ajournement incertain du Congrès

Les Radicaux du Sud s'y opposent

Discussion sur l'armement du Sud.

La mesure est combattue par certains Radicaux.

Discours provocateur d'un représentant du Sud.

Nouvelles Européennes.

Paris, 23—Hier, au Corps-Législatif, la proposition de rétablir l'ancien droit sur les produits résineux importés des Etats-Unis a été débattue et rejetée.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 23—La bouilloire du steamer côtier Almendaro a fait explosion aujourd'hui, cinq personnes ont été tuées et 50 blessées.

La Havane, 23—Change plus ferme sur Londres, à 10 1/2 de prime. Circulation des Etats Unis, 32 d'escompte. Or, 1 1/2 à 1 3/4.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23.—Sénat.—Wilson présente un bill du caractère indiqué dans les dépêches de midi, pour un gouvernement provisoire dans le Mississippi. Envoyé à l'impression.

Howe présente un bill additionnel aux actes supprimant les insurrections dans les Etats-Unis s'appliquant à ces Etats dernièrement reconstruits, portant que l'assistance fédérale sera donnée seulement sur la demande des gouverneurs ou des législatures, créatures des actes de reconstruction. Référé au comité judiciaire.

Le bill donnant une subvention à une ligne de steamers d'ici en Europe a passé.

Chambre—Après quelques affaires sans importance, la question d'une suspension à partir de lundi jusqu'au 3e lundi de septembre, est mise en discussion.

Le bill concernant l'armement des Etats du Sud monopolise l'attention, et chaque orateur après avoir exprimé brièvement ses vues est appelé à l'ordre pour avoir parlé sur un bill quand ce bill n'est pas devant la Chambre. Ce mouvement occupe évidemment l'esprit de chaque membre. Garfield ne veut s'ajourner que lorsque ses amis du Sud seront armés.

Washburn, qui est regardé comme l'organe de Grant à la Chambre, désapprouve la mesure par la raison que dix jours après, ces armes seraient entre les mains des rebelles.

Washburn, favorisant la suspension a assuré à la Chambre que le Président signerait ou *veterait* tous les bills pendants.

L'orateur a annoncé que le Président avait signé le bill de taxe sans protestation.

Boyden, de la Car. du Nord, a protesté contre l'envoi d'armes dans cet Etat. Elles ne seraient pas besoin et ne serviraient qu'à créer des conflits et exciter des passions qu'il était du devoir du Congrès de prévenir et d'apaiser.

Dewees, (de la Car. du Nord), a fait un violent appel aux armes, se servant d'un langage belliqueux, disant en effet—Venez, venez! Les représentants de 4 millions d'hommes, lui, qu'ils aient la peau noire, seront aux premiers rangs. Ce discours a donné lieu à beaucoup d'hilarité parmi les membres, mais a évidemment déplu aux radicaux.

Finalement la résolution du Sénat pour la suspension a été adoptée et la motion pour reconsidérer le vote demain a prévalu, ce qui laisse la question ouverte.

La Chambre a disposé de l'affaire de l'élection du Missouri en faveur de Pile et s'est ajournée.

Washington, 23—Le Président a nommé Noah L. Jeffries, commissaire du revenu de l'intérieur.

Washington, 23—Le Congrès est très excité et leurs mouvements sont très incertains. Il est probable que les extrêmes radicaux appuyés par les radicaux du Sud pourront prolonger la session.

Autrement le bill militaire et d'autres mesures agressives pour placer le Sud entièrement dans les mains des radicaux, ne viendront qu'à la prochaine session. La lutte est féroce et la question est acerbe et vindicatif, plus qu'à aucune époque depuis la fin de la guerre.

Le comité militaire de la Chambre a biffé la clause du bill militaire qui exceptait la Virginie, le Mississipi et le Texas des Etats ayant droit à être armés. L'opposition de Washburn a l'envoi d'armes à la milice du Sud est son évidente anxiété pour une suspension de session indiquant opposition à toute législation agressive ultérieure dans les affaires du Sud a produit sensation à la Chambre.

Le Sénat est en séance ce soir et discute pour la protection des Américains à l'étranger.

Nouvelles diverses.

Wilmington, 23—Il y a eu une grande démonstration pour Seymour et Blair hier soir, surpassant tout ce qu'on avait vu de ce genre depuis la guerre. Les rues étaient illuminées avec des feux de Bengale, des torches flamboyantes, les cloches tintaient et le canon résonnait. Il y a eu un magnifique spectacle pyrotechnique. Le théâtre où avait lieu la ratification était foulé de monde. Nombre de dames étaient présentes et les galeries étaient remplies de gens de couleur. Des discours ont été prononcés par le col. R. H. Cowan et le major Robert Strange. La scène du théâtre était décorée de drapeaux des Etats-Unis. Les airs de Dixie et Star Spangle Banner étaient exécutés par un corps de musiciens de couleur avec des instruments de cuivre, et les applaudissements ne cessaient pas.

Un meeting de ratification pour Grant et Colfax aura lieu ce soir.

Montgomery, 23—Les affaires ont été aujourd'hui d'un caractère tout local, excepté l'élection sénatoriale qui a eu pour résultat le choix de Willard Warner, pour le terme finissant en 1871. Le général Warner est de l'Ohio et se trouvait dans l'Etat depuis la fin de la guerre. C'était un officier de l'état-major du général Sherman et a été membre du dernier sénat de l'Ohio.

Atlanta, 23—Le général Meade émet un ordre général, le même en substance que l'ordre lancé pour la Floride.

La Législature de Georgie, dit-il, s'étant conformée à l'acte du Congrès, le général commandant ordonne que les officiers civils occupant des places par autorité ou par défaut de leurs successeurs de qualifier, cèderont ces places à leurs successeurs qualifiés ainsi que toutes les propriétés publiques, archives, &c., et les militaires s'abstiendront de toute ingérence ou contrôle en matière civile; tous writs d'habeas corpus délivrés par les cours des Etats-Unis seront très respectueusement obéis ainsi que toute décision.

Les démocrates ont fait aujourd'hui la plus brillante démonstration qui ait jamais eu lieu en Georgie. Il y a eu un grand meeting et une procession. Des discours ont été prononcés par les généraux Toombs et Cobb et l'Hon Ben Hill.

Ils sont opposés aux actes de reconstruction comme inconstitutionnels et font des vœux pour le succès de Seymour et de Blair, engageant le Sud au soutien de la Constitution et de l'union des Etats telles qu'elles nous ont été transmises par nos pères.

Ce qui suit a été adopté:

Résolu; que la démocratie de Georgie, assemblée, approuve et endosse cordialement, par les présentes, les principes énumérés dans la plate-forme adoptée par la convention nationale démocratique tenue dans la ville de New York, le 4 juillet 1868, et qu'à Horatio Seymour, de New York, et à Francis P. Blair, du Missouri, les candidats de la convention pour la présidence et la vice-présidence, la démocratie de la Georgie donnera un appui cordial et unanime.

Atlantic City 23—Deux jeunes dames se sont noyées, aujourd'hui, pendant qu'elles se baignaient.

Richmond, 23—Le lieut. William S. Mackey, du 29e d'infanterie, a fui de Linchburg, hier, avec une somme considérable d'argent obtenue par fraude. Des dépêches ont été envoyées à tous les postes militaires pour le faire arrêter.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 23, 6 P. M.—Arrivé, le schooner Salvador, en 6 jours de la Havane, avec un chargement de sucre. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 23—Aucun bateau ne descend. Le fleuve baisse lentement.

St-Louis, 23—Le fleuve baisse.

Louisville, 23.—La rivière baisse. Temps chargé. Thermomètre 89.

Marchés européens.

Liverpool, 13 au soir—Coton lourd; cotes sans changement. Vendu 12,000 balles.

Londres, 23—L'encaisse a diminué de £109,000 à la Banque d'Angleterre.

Frankfort, 23—Bons 76 3/4 à 76 7/8.

Marchés Américains.

New-York, 23, après-midi—Coton lourd et en baisse. Vendu 7000 balles. Mid. 31. Or 143 1/4. Sterling sans changement. Gouvernements fermes.

New York, 23, au soir—Argent sans changement. Actions fermes. Balance à la sous-trésorerie $82,860,000. 5-20, avec coupons, 114 1/4.

Mobile, 23.—Coton—Pas d'affaires. Cotes nominales. Reçu 12 balles. Exporté 23.

Charleston, 23.—Coton plus facile. Vendu 53 balles. Mid. 30. Stock, 4,543.

Savannah, 23.—Coton plat; pas de vente. Prix nominal. Reçu 40 balles.

Savannah, 23.—Wm H. Hopkins qui a été tué par Russell dans la nuit du 21, a été enterré aujourd'hui. Plus de 2000 nègres ont suivi le corps jusqu'au cimetière. Environ 20 blancs étaient présents.

Cincinnati, 23—Farine plus ferme; de famille, 8,70. Avoine 80. Porc 28. Bacon 12. Graisse 18.

St-Louis, 23—Farine très languissante. Avoine 63. Provisions calmes et sans changement.

Louisville, 23.—Tabac rare et en hausse. Farine superfine 6 25. Graisse 18. Coton 30.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 23—Le meeting radical ajourné a passé des résolutions favorisant l'impeachment et a nommé un comité pour présenter les résolutions au comité de reconstruction.

Des résolutions concernant le Mississipi ont été présentées, mais le sénateur Wilson a dit qu'il avait préparé un bill, rendant vacants tous les offices dans l'Etat du Mississipi, et les donnant à des gens qui pourraient prêter le serment d'épreuve, le commandant militaire devant mettre la loi en vigueur dans le plus bref délai, et cela constituera le gouvernement du Mississipi jusqu'à nouvel ordre.

Des résolutions conférant des pouvoirs extraordinaires à la convention de la Virginie, ont été adoptées. On n'a rien décidé à l'égard du Texas.

Le meeting était animé de sentiments acrimonieux. Eggleston était présent; il a approuvé le plan de Wilson sur l'Etat du Mississipi.

Liverpool, 23—Coton lourd, en baisse d'une fraction. Middling, 10 1/2. Orléans, 10 7/8 à 11.

New-York, 23, midi—Or, 143 1/8. Sterling, 110 1/8. Coton fléchissant. Middling uplands, 31.

PHILOSOPHIE ET RELIGION.

Plusieurs journaux français ont reproduit les deux lettres suivantes, qui se trouvent dans le dernier volume des *Méditations* de M. Guizot.

Lettre de M. Cousin à M. Guizot.

1er juin 1866.

Mon cher ami,

Dès que j'eus reçu votre livre, je me suis hâté de le lire, et je vous dis très sincèrement que j'en suis fort content. Les petites dissidences que vous n'avez pas dissimulées sont inévitables, parce qu'elles se rattachent à une différence générale sur la manière de concevoir la nature de la philosophie et celle de la religion. Ces deux grandes puissances peuvent et doivent s'accorder, mais elles diffèrent. A la religion, la haute influence publique et universelle; à la philosophie, une influence plus restreinte, mais encore très élevée.

L'une s'adresse à l'âme tout entière, y compris l'imagination. L'autre ne s'adresse qu'à la raison. La première part des mystères, sans lesquels il n'y a pas de religion; la seconde part des idées claires et distinctes, comme disent à la fois Descartes et Bossuet. Cette distinction est dans le fond de ma philosophie et de ma religion, et cette distinction est aussi, pour moi, le principe de leur harmonie. Les confondre est, à mes yeux, un infaillible moyen de les embrouiller l'une par l'autre, comme a fait Malebranche. Absorber la philosophie dans la religion n'a donné à Pascal qu'une foi pleine de contradictions et d'angoisses; absorber la religion dans la philosophie est une entreprise extravagante, qu'une saine philosophie réprouve. Les admettre toutes deux chacune à leur place est la vérité, la grandeur et la paix.

De là vous apercevez la raison de nos dissidences, qui ne nuisent pas plus à notre union qu'à notre vieille et sincère amitié.

V. Cousin.

Réponse de M. Guizot à M. Cousin,

13 juin 1866.

Je compte bien comme vous, mon cher ami, que nos dissidences ne nuiront pas à notre vieille et sincère amitié. Je me plais d'autant plus à y compter, qu'indépendamment de nos petites dissidences particulières, il y a, en effet entre nous, comme vous dites, une différence générale et profonde. Je pense comme vous qu'il ne faut confondre et absorber, ni la philosophie dans la religion, ni la religion dans la philosophie. Je les veux libres l'une et l'autre dans leur manifestation et leur influence. Mais je ne fonde pas sur les mêmes bases que vous leur distinction et leur accord. Pour moi, la philosophie n'est qu'une science, c'est-à-dire une œuvre d'homme, limitée, comme l'esprit humain lui-même, dans sa sphère et dans sa portée. La religion, dans son principe et dans son histoire, est d'origine et d'institution divine. L'une vient de l'homme aidé de Dieu; l'autre vient de Dieu agissant sur l'homme, "qui éclaire tout homme venant au monde", et qui Dieu même a transmis et répand successivement dans le monde, selon ses impénétrables desseins, par l'acte, générateur et permanent de sa volonté.

Je n'ai garde d'en dire davantage, nous savons l'un et l'autre pourquoi nous nous tenons l'un et l'autre par où nous nous séparons.

Guizot.

Faits divers.

—Une des causes anglaises les plus célèbres a occupé hier un instant la Chambre des lords. On se rappelle qu'une certaine mistress Ryves, âgée maintenant de soixante-dix ans, a soulevé depuis plus d'un demi siècle des prétentions au trône d'Angleterre. Le procès actuel n'est donc qu'une suite de beaucoup d'autres, qui ont eu des retentissements divers, dans les annales de jurisprudence contemporaine devant la Chambre des lords, renvoyé devant la Cour de Cambridge.

Mistress Ryves croit être arrivée à prouver qu'elle est la fille légitime de mistress Olive Serres, chercha maintenant à établir la légitimité du mariage de la mère de celle ci avec le duc de Cumberland, père de George III.

Elle apporte des documents qui, s'ils sont authentiques, prouvent que non-seulement Olive a été reconnue après son mariage, par le roi George III et son fils le duc de Kent, comme princesse Olive de Cumberland, mais encore qu'elle a été créée duchesse de Lancastre. Les revenus du duché de Lancastre s'élèvent à 40,000 livres par an.

Mistress Ryves fournit des preuves à l'appui; elle montre l'acte de mariage portant les signatures de George III, des comtes de Chatham et Warwick, et de lord Archer.

Plus tard, George IV refusa de reconnaître la fille du duc de Cumberland et la laissa mourir dans l'obscurité.

Voilà cinquante ans que cette courageuse mistress Ryves demande à la justice la consécration de ses droits.

Mais de doutes très grands se sont élevés au sujet de l'authenticité des documents produits. A plusieurs reprises, les cours de justice ont refusé d'admettre la légitimité de la princesse Olive comme fille du duc de Cumberland.

Mistress Ryves a appelé hier de cette décision à la barre de la Chambre des lords.

L'attorney-général, à l'ouverture de la séance, a immédiatement pris exception à l'appel, se basant sur ce que la demanderesse n'avait pas rempli les formalités d'usage et ne devait pas bénéficier du nouveau procès qu'elle voulait intenter. L'objection de l'attorney général a été fatale à la pauvre, car, les lords en ayant admis la validité, mistress Ryves a été déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

—Dans cette saison de villégiature et de chaleur excessive, on recommande le procédé suivant, pour conserver la viande de boucherie:

On coupe la viande en morceaux de 1 et 2 kil. au plus; on place ces morceaux dans des vases en terre ou en bois, après les avoir recouverts d'un linge, on les saupoudre et on les recouvre, avec du charbon en poudre fine.

De la sorte, il est possible de conserver pendant quinze jours et plus de la viande aussi fraîche que si elle venait d'être tuée. Il ne faut pas craindre d'employer le charbon à 4 ou 5 centimètres d'épaisseur.

—On écrit de Sébastopol, au *Messager de Nicolaiew*, que les travaux de déblaiement de la baie de cette ville avancent rapidement, et qu'ils seront probablement terminés à la fin de 1869. Le 8 mai, on a relevé le fond du *Bruslaw*, vaisseau de ligne qui avait été coulé sur la seconde ligne. Il ne reste plus actuellement dans cette ligne que quelques parties des carènes des vaisseaux *Tchesma*, *Maria* et *Rotislaw*, qui seront retirées dans le courant de l'été, de sorte que l'automne prochain la rade sera complètement libre, les navires coulés sur la première ligne, et qui seront enlevés plus tard, ne faisant pas obstacle à la navigation.

—La *Gazette des Etrangers* annonce la mort d'un personnage dont le nom a retenti souvent devant les tribunaux dans ces derniers temps et dont la vie a été remplie d'épisodes étranges. M. le marquis d'Orvault est décédé avant hier matin aux Batignolles, à Paris, rue Capron, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 juillet.

Le marché monétaire est dans le même état qu'hier. Le capital est abondant pour les bons billets. Le papier des planteurs ne passe qu'autant qu'il soit bien garanti en ville. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 1 à 1 1/4 et 1 1/2 par mois; les billets hypothécaires, 10 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 142 1/2 à 142 3/4 contre 143 1/4 à New York (hausse de 1/8 depuis hier soir), après s'être vendu à 142 7/8 et à 142 3/8, il a fermé aux taux d'ouverture. Les opérations comprennent $1000 pour droits de douane, $1000 et 1000 au grosses pièces à 142 3/8, $1500, $2000 et $1000 à 142 1/2, $1000 et $2000 à 142 5/8, $2000, $3000, $5000 et $15000 à 142 3/4, $1000 et $2000 à 142 7/8—Il ne s'est pas vendu d'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 136 à 136 1/4 et les piastres mexicaines à 147 1/4 à 146 3/4.

Nous avons encore à constater une demande très limitée dans le change étranger. Une petite somme de Sterling de banque s'est vendue à 158 1/2. Dans le change sur France, 15,000, 25,000 et 65,000 francs de banquiers à 3.58 3/4, 40,000 et 35,000 dito et 75,000 de banque à 3.57 1/2. Le sterling peut être coté à 156 à 156 1/2 et 157 le bon à clear No 1, et 158 à 158 1/2 le change de banque; le change sur France à 3.58 3/4 à 3.55 le premier et 3.61 1/4 à 3.60 le second.

40 actions de la banque de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à $30, ce qui est une hausse.

La demande de billets de la ville a été fort animée; le prix en est d'abord monté à 35 d'escompte, ce qui indiquait une hausse de 1 pour cent, mais il est ensuite tombé et, à la clôture, les ventes ont eu lieu à 36. Les ventes sont: $56,000 (1200, 2000, 7000 et 46,000) à 35 d'escompte; $17,000 (2000 et 15,000) à 35 1/4, $1000 et $5000 à 35 1/2, $14,000 (4000 et 10,000) à 35 3/4, $45,000 (20,000 et 25,000) à 36, $42,000, à dix jours, à 35 1/2 et $35,000, option de l'acheteur, quinze jours, à 34 1/2.

$10,000 en billets de l'Etat se sont vendues à 29 d'escompte et $2,000 à 32 1/2—prix d'hier.

Les offres de change américain ont encore été très rares, mais une demande modérée a prévenu ses variations. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime. On a vendu $33,000 (5,000, $10,000 et 18,000) en change commercial, sur New York, à vue, à 1/8 de prime et $30,000 de banquiers, à dix jours de vue, au même taux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Jeudi soir, 2 juillet 1868.

Coton—Le mouvement a été plus sensible aujourd'hui, mais les affaires n'ont eu qu'une étendue très limitée, les ventes n'ayant embrassé qu'un montant de 1000 balles prises par deux courtiers. Les prix sont plus faciles à cause des nouvelles décourageantes qui viennent continuellement de Liverpool et de New York, quelques autorités ont placé le good ordinary à 27 1/2 à 28 c, le low middling à 28 1/2 à 29 c et le middling 30 c, montrant ainsi une baisse de nos cotes d'hier de 1 c la livre, mais dans l'état où se trouve le marché les cotes ne pourraient être que nominales.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		1596
Reçu aujourd'hui	104	
" précédemment	658927	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	8019	
		666150
		681406
Exporté aujourd'hui	15	
" précédemment	678694	678709
Stock en mains		2697

Fret—Le marché au fret continue à être extrêmement calme, le nombre de navires dans le port étant en ce moment moindre qu'à la même période durant les sept dernières années. Quant aux ports étrangers, excepté le Havre et Brême, il y a assez de place pour admettre le petit montant de fret offert. Les vapeurs réguliers engagés dans le cabotage obtiennent de fortes chargements, et nous avons remarqué une amélioration dans les voiliers ayant la même destination, car il y a aujourd'hui en armement 2 bricks pour Boston, 1 brick et 2 goëlettes pour New York. Nos cotes sont comme suit, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 9/16 d, pour New York 3/4 c; pour Boston et Philadelphie 1 c; Tabac pour New York $8 le boucaut; farine pour New York 75 c; pour Boston 87 1/2 c le baril; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril; bœuf en tierçons pour New York —; mais pour New York et Boston 20 c le boisseau; blé pour Liverpool 10 à 12 d; mais pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7/16 d; pour le Havre 1 1/16 d; pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 30s le boucaut, pour Brême 35s; pour le Havre $12, pour Londres 3/a 6 d, mais pour Liverpool 9d.

Sucre et mélasse—La demande de lots ronds de sucre de Cuba a beaucoup fléchi, mais le détail et le placement s'opèrent rondement. Ventes de 150 caisses de sucre de Cuba Nos 12 et 13 à 12 1/4 à 13 1/4 c la livre et 50 caisses Nos 18 à 20 à 14 1/4 à 15 1/4 c le tout en lots de détail et de placements. Aujourd'hui un lot de 21 caisses a été vendu à des conditions privées. La mélasse de Cuba est toujours extrêmement calme et est cotée à 40 à 45 c le gallon, mais les ventes s'opèrent difficilement même pour n'importe quel prix. Le sucre de Demara se vend en détail à 15 1/8 à 15 1/4 c la livre de fair à prime. 75 barils ont été vendus ces jours derniers aux mêmes prix.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre revue d'hier le steamer Commonwealth, de St Louis est arrivé.

Farine—Le marché a été fort calme, aujourd'hui, les transactions s'étant principalement bornées au placement et au détail. Aujourd'hui, les seules ventes rapportées ont embrassé 650 barils dont 100 de triple extra de choix à $10 50, 100 de à $12 75, 75 de à $11, 30 de triple extra à $9 25, 175 de choix, 715 de triple extra à des conditions privées. La demande a porté principalement sur la superfine, la double extra et la vieille de choix, et les opérations ont été en grande partie restreintes par la rareté des deux premiers grades. Faute de quoi indiquer un changement quelconque, nous cotons la commune $5 à $5 50, fine $6 50 à $7 50, superfine $7 75 à $8, simple extra $8 25 à $8 50, double extra $8 75 à $9, triple $9 à $10, choix triple à choix pour familles $10 50 à $11. Le stock actuellement en mains n'est que d'une force modérée, la superfine, la simple et la double extra étant rares, tandis que la triple extra abonde Le vieux blé de choix est ferme, mais le nouveau de choix est négligé.

Maïs—Le marché a été calme aujourd'hui. Les transactions, cependant, sont restreintes à cause du faible approvisionnement actuellement au débarcadère. Les ventes ne se sont élevées qu'à 700 sacs, dont 300 de jaune mélangé à 90 c et 150 de blanc mélangé à $1 et 150 de blanc à $1 05 le boisseau.

Avoine—Il ne s'est fait que bien peu d'affaires au débarcadère, aujourd'hui. Un lot de 150 sacs vendu à 75 c le boisseau.

Foin—100 balles de foin prime de l'Ouest se sont vendues à $22, et 30 de à $23 le tonneau.

Son—Le son manque entièrement sur la levée. La dernière vente a eu lieu à $1 50 les 100 livres.

Porc—Vente aujourd'hui de 100 barils de mess à $29 75 le baril, montrant une hausse de 25 c le baril. Détail à $30 à $30 25.

Bacon—Le marché n'a éprouvé aucun changement matériel, excepté que les prix ont acquis un peu plus de force. Les affaires se sont bornées à de petits lots à 13 1/2 à 13 3/4 c la livre d'épaules, 16 1/4 à 16 1/2 c pour les côtes clair ribbed, 17 1/4 à 17 3/4 c pour les côtes désossées et les jambons 19 à 21 c.

Saindoux—L'animation a été considérable aujourd'hui. Ventes de 300 tierçons à des conditions privées; 56 tierçons de la qualité de choix à 18 c la livre, 15 tierçons à 18 1/4 c, 200 barillets à 19 1/4 c et 30 de à 20 1/4 c la livre.

Beurre—Peu de demandes de beurre soit du Nord soit de l'Ouest. Le stock de ces deux qualités est ample. Nous cotons celui de l'Ouest 25 à 30 c et celui du Nord 33 à 38 c la livre.

Fromage—Peu demandé et le détail et le placement sont limités. Nous cotons la Western Reserve et le factory 14 à 16 cents, le dairy, anglais du Nord et le fromage crème sont cotés à 16 à 17 c, et le fromage skim à 10 à 15 c la livre.

Peaux—Le stock de peaux est encore faible et les prix fermes. Nous cotons, savoir: peaux vertes salées, des abattoirs de la ville 11 à 11 1/2 c la livre, du salées à sec 16 à 18 cts, de sèches dry flint 17 à 18 c, de préparées au Texas 17 à 19 c, de sèches du Mexique 20 à 21 c la livre.

Corde d'emballage—Se vend en détail à 9 1/2 à 9 3/4 cts. Les lots ronds sont cotés à 9 c.

Pois pour vaches—Se vend en lots de placements à $1 à $1 25 le boisseau.

Comestibles—Les pommes de terre se vendent au débarcadère à $3 à $3 25 le baril, les oignons $4 à 4 50 et les pommes $3 à $4 50 le baril.

Volailles—Les poules se vendent au débarcadère à $7 la douzaine, les dindes $10 les cinq $3 la douzaine.

Œufs—Les œufs en caisses valent 18 cts la douzaine et $16 le baril.

Drêche et houblon—Le marché est calme et les prix de l'article fléchissent ou ce moment L'article est coté à $1 80 à $1 90 le boisseau de drêche américaine, et $2 90 à $3 pour celle du Canada. Le houblon est calme à 25 à 45 cents.

Suif—Le suif de rendement opéré en ville est coté à 13 c et le suif venu de la campagne 12 c la livre.

Riz—Le marché est calme, les acheteurs en général se tenant à l'écart pour attendre l'arrivée de la nouvelle récolte. En ce moment les transactions se bornent au placement et au détail à 8 à 10 c pour le riz de la Louisiane. Celui de l'Inde est coté 10 à 10 1/4 cts; Carolina 12 c la livre.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 c la livre et se vend au détail à 7 1/2 c.

Décédé hier matin à minuit 10 minutes, JULES POLK, âgé de 36 ans.

Décédé hier, à 3 heures et demie P. M., à l'âge de 30 ans, Ernest PICOTTE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après midi. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, rue Royale, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.—Cierge St Louis.

De la part de son épouse.

Décédée hier soir, à 8 heures, à l'âge de 18 ans, Adèle, fille d'Antoine PIERNAS et d'Adélaïde Escot. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure des rues Broad et D'Abadie.

Société des France-Amis.

Décédé hier, à 3 heures P. M., Ernest PICOTTE, âgé de 30 ans.

Les membres de la Société sont requis d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures précises.

Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine.

Par ordre du Président.
R. WILLARD, Secrétaire.
Nile-Orléans, 21 juillet 1868. 24 juillet—1t

$100,000
DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, *AU BUREAU DE CHANGE* De J. BRETTE, 6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2mPP

Demande de Nourrice.

Une Nourrice blanche, pour nourrir un enfant de 10 mois. S'adresser immédiatement No 330 rue Craps, entre Esplanade et Hist-ire. 24 juillet—3t

AVIS.

Ma femme, ELIZA MEYER, ayant quitté le domicile conjugal, sans aucun motif, je préviens le public que je ne serais responsable d'aucune des dettes qu'elle pourrait contracter en mon nom.

(Signé) BIANE BERNARD.

24 juil—3

A louer.

Une jolie résidence située sur la rue Grands-Hommes, au dessous du couvent des Ursulines et faisant face au chemin de fer de la rue Dauphine. Possession immédiate.

S'adresser à A. CASTAINO, 31 Passage de la Bourse.

24 juil—6t

A VENDRE.

Une belle et spacieuse propriété, fraîchement réparée et peinte à neuf, située rue Dumaine, Nos 307 et 309, entre Johnson et Galvez, consistant en un lot de terre ayant 38 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Galvez, [illegible] pieds 1 pouce 6 lignes du côté de la rue Johnson, sur une ligne mais qui donne une largeur dans le fond de 39 pieds 3 pouces 1 lignes. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage composée de 8 appartements, fraîchement réparés et remis à neuf, avec balcon devant, galerie couverte derrière, cuisine haute de 4 chambres, commodités quant par une galerie à la maison principale. Beau cabinet de bains en bas et en haut, le tout couvert en ardoises. Grande cour en grande partie briquetée, ornée d'arbres fruitiers et de fleurs, citernes, puits avec pompe à chaîne beau poulailler, etc. Une arrière cour avec écurie pour deux voitures, et magasin à fourrage, couverts en bardeaux, grand jardin garni d'arbres fruitiers en plein rapport, potager, fleurs, et [illegible].

4 conditions très libérales.

S'adresser sur les lieux, le matin, jusqu'à 9 heures et le soir depuis 3 heures jusqu'à la nuit. 23 juil—6t

A louer.

Une petite maison, de quatre pièces, située dans la cour, rue des Ursulines No 1[illegible] près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 9[illegible].

21 juillet—PP

M. ALBERT FARER, ex surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Farer sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 16juillet—6m

Club Démocrate du 5e Ward.

Ce Club se réunira SAMEDI PROCHAIN, 25 juillet, à sept heures et demie du soir, dans la salle du Bal d'Orléans, afin de s'organiser pour la campagne présidentielle.

L'exactitude est requise.

Par ordre du Président. 24 juil—1

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1868.

Les soussignés, membres du comité chargé de décerner les prix de la classe No 24 de la seconde Foire des Artisans et Agriculteurs de la Louisiane, certifient que, d'après les règles de la Société, aucun instrument de musique qui n'avait pas été fait dans les Etats du Sud ne pouvait être reçu à concourir, que les pianos à queue et les pianos carrés de Knabe & Co, de Baltimore, sont les seuls du genre qui aient concouru et que les pianos de MM. Steinway & Sons, de New York, et exposés par M. Grunewald, bien qu'ils fussent incontestablement les meilleurs exposés à la Foire, ne pouvaient pas, à cause de la raison mentionnée plus haut, recevoir le premier prix qu'ils méritaient.

THOMAS CRIPPS, Président du comité.
EDWARD GROENEVELT,
O. F. PERFECT,
J. GAUDIN.
21 juillet—2f

Conclave Ionie No 11 S.'. W.'. M.'.

Une séance de famille aura lieu vendredi prochain, 24 du courant, à 7 heures et demie du soir. Les officiers et membres de ce Conclave sont requis d'être ponctuels.

Par ordre de M. A. Calongne, T.'. E.'. C.'.
E. A. LOUIS, Scribe.
21 juillet—2f

Nueva Sociedad Lusitana de Beneficencia de la Nueva Orleans.

ASAMBLEA TRIMESTRIAL GENERAL.

Los Oficiales y miembros de esta Sociedad se reuniran el DOMINGO proximo 26 del corriente, a las 4 de la tarde, en la sala de la Sociedad, esquina Dauphine y Campos Eliseos, 3er Distrito.

Puntualidad Por orden del Presidente,
A. A. MARCHAND, Secretario.
23 juli—3t

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nile-Orléans.

Assemblée trimestrielle générale.

Les Officiers et les membres de cette Société sont prévenus que l'assemblée trimestrielle régulière aura lieu le dimanche, 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la Société, au coin des rues Dauphine et Champs-Elysées, 3me District.

L'exactitude est requise, car des affaires de grande importance seront soumises à l'assemblée. Par ordre du Président.

23juillet—3t A. A. MARCHAND, secrétaire.

AVIS AUX DAMES.

Mme ROY partant prochainement pour France pour renouveler son grand assortiment de CHAUSSURES pour dames et enfants, prévient ses pratiques et les dames en général qu'elle vend ses chaussures au prix coûtant, jusqu'à la fin de ce mois, la balance de ses marchandises.

Mme F. ROY, coin Douane et Bourbon.
23juillet—6f

Extrait de Caldwell.

Une huile qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par

G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue du Magasin.
Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 139 de la rue du Canal.

Et au dépôt de FELIX BARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal.
Dr J. HANTIN fils, Droguiste, coin Chemin Jefferson et Magasin.

Nile-Orléans, 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL.

Ayant essayé cette huile et dans mes expériences l'ayant appliquée moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. [illegible]

Signé: FELIX BARON,
Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G. M. CALDWELL, Propriétaire de la patente.
Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres.
22juil 3 f p e

Banque des Marchands.

Nile-Orléans, 17 juillet 1868.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu: que les actionnaires seront priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 25 du présent, entre les heures de midi à 2 heures de l'après midi.

[illegible]

Résolu: Si la question de savoir s'il convient de rapporter au public de la banque à [illegible] le nombre des actions afin de les convertir en actions de $100.

[illegible]

THOMAS J. COX, Caissier.

CAFÉ DE L'OPÉRA,

109......Rue Bourbon......109

La société existant entre HENRI LONCQ & ACOT VIGNES est dissoute par consentement mutuel. M. H. LONCQ continuera à tenir le dit établissement et reste seul chargé de la liquidation.

[illegible]

H. LONCQ, A. VIGNES.

COMPAGNIE DE GAZ PUROLINE PORTATIF.

Les Propriétaires des patentes, des appareils et du droit de vente des Lamps pour la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas ...

[illegible]

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 313, rue des Magasins, coin Delord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE, est dissoute ce jour par l'addition et la mort de Charles E. Lambert. Les soussignés se serviront du nom de L. Lambert & Commagere en liquidation.

THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.
Nile-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

Les soussignés, successeurs de X. LAMBERT & COMMAGERE, ont formé une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront le même commerce et y oeuvrent compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison.

THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.
Nile-Orléans, 1er juillet 1868.

Dissolution de Société.

La Société qui a existé jusqu'à ce jour, entre les soussignés dans cette ville sous la raison SLARK, STAUFFER & CO, est dissoute, aujourd'hui, par limitation et par la mort de M. Robert Slark.

L'un ou l'autre des associés survivants est autorisé à se servir du nom de l'ancienne Société pour la liquidation.

ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
Associés survivants.
Nile-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison STAUFFER, KENT & CO pour continuer le commerce de quincaillerie et de fers, le même genre d'affaires que l'ancienne maison SLARK, STAUFFER & CO.

ISAAC C. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
BENJ. F. ESHLEMAN.
Nile-Orléans, 1er juillet 1868.

Arrêtez-vous au Half Way House.

Le HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin est à la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juil—1m

Avis! Avis!

MAISON CAZAUX & VERGNOLE, No. 73, Vieille-Levée.

Cette maison si avantageusement connue tant pour la supériorité de ses marchandises, que pour le bon marché, provient leur nombreuse clientèle et le public en général qu'on trouvera chez eux un assortiment complet de liqueurs, cordials, vins, sirops, absinthe, curaçao, marasquin, raspail, parfait amour, noyau, chartreuse, vanille, cacao, anisette, ratafia de Grenoble, cassis du Mont d'Or, punch au rhum, eaux de vie, eau de vie de Dantzick, Brandy à tout prix, whiskey, bitters de toutes les marques, vin en caisse et en barrique, fruits au jus, et à l'eau de vie.

Le tout au plus bas prix de la place. La célèbre liqueur, la nectar des Amours se vend à notre maison. 3 juillet—1m

Les Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, dûment nommés et ayant qualité préviennent le public, conformément à la 17e section de l'acte de 1842 No 98, approuvé le 14 mars 1842, qu'il est de leur devoir d'enregistrer tous les billets, bons de dépôts, de la banque de les timbrer du mot "enregistré," les lettres et les valeurs.

Ils préviennent en outre le public qu'ils seront prêts à partir du 20 juillet 1868, et conformément à la dite section, à enregistrer, à l'angle des rues Royale et Conti, et qu'ils seront ... [illegible] ... du matin à 2 heures de l'après midi.

Les porteurs de billets sont priés de remettre aux commissaires ou à leurs agents une liste indiquant la lettre, le numéro, la date et la valeur de chaque billet.

F. H. MORGAN,
C. E. WILLOZ,
J. F. IRVINE,
Commissaires.
15 juillet 1m

Miracles de Bon Marché.

SHAKESPEARE, complet	60 cents
BURNS, do	50 cents
BYRON, do	50 cents
ESSAYS OF ELIA	25 cents
Tous la célèbre édition des WAVERLY NO-VELS chaque volume	25 cents
DICKENS, complet, par volume	25 cents

JAMES A. GRESHAM, LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAUX, No 92 de la rue du Camp.

Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur ces éditions extraordinaires des principaux auteurs, publiées en Angleterre. Le papier en est bon, le caractère clair et elles sont illustrées.

Il sera fait un escompte libéral au commerce. Demandez chez GRESHAM les "FREE TRADE EDITIONS" des poètes et des romanciers anglais.

Les livres sont envoyés, à une adresse quelconque (sans frais de poste), sur réception du prix.

S'adresser à JAS. A. GRESHAM, Loc à Box 647, Nile-Orléans, Lne.
14 juillet—1m

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital..............................$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96 rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice Président, E. N. GARCURRAU, secrétaire.

Cette Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. 11juillet—1an

Reçu tout récemment,

UN NOUVEL ENVOI DES CÉLÈBRES

PIANOS DROITS DE STEINWAY & SONS.

Qui sont reconnus aujourd'hui les MEILLEURS PIANOS d'ici ou d'Europe.

Ils ont reçu le premier prix (médaille d'or) à la dernière Exposition de Paris pour la pureté, l'ampleur et l'étendue de leur son, ainsi que par leur solidité et l'excellence du travail.

A vendre, aux prix de fabrique, par

LOUIS GRUNEWALD, Seul Agent.

19 juil—6 Au No 129 de la rue du Canal.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Ce chemin, qui a été allongé, est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.

Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour..........25 cents
Enfants au-dessous de 12 ans..........10

L'extrémité du chemin est fixée à la tête de la rue Lafayette, ou à quelques verges des débarcadères des bateaux à vapeur et chalands, et dans le voisinage immédiat de toutes les ENTREPOTS ET DES NEGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST. La Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de contenir au moins dix mille balles.

Les convois suivant l'heure de la ville, aussi exactement que possible partiront comme suit (un arrêt se fera à la rue du Canal, au marché français, à l'ancienne gare des voyageurs et à la rue Claiborne):

Le convoi à vapeur part de la nouvelle gare.	Le convoi à vapeur part du Lac.
A 6 heur. et quart matin	A 5 heures du matin.
A 7 " et demi matin	A 6 " et quart matin
A 9 " du matin.	A 8 " et demie matin
A 10 " et demie matin	A 9 " du matin.
A midi.	A 10 " et demie matin.
A 2 heures après-midi.	A midi.
A 3 "	A 2 heures après-midi.
A 4 "	A 3 "
A 5 " du soir.	A 4 "
A 6 "	A 5 " du soir
A 7 "	A 6 "
A 8 "	A 7 "
A 9 "	A 8 "
	A 9 "

Le convoi de 9 heures du soir, venant du Lac n'ira pas plus loin que la gare des voyageurs, tête des Champs-Elysées.

Le char à cheval partira de la ville à 6 heures du matin, et du Lac à 10 heures du soir. Pour le moment, il ne pourra pas aller au delà de l'ancienne gare.

Pour les baigneurs et les pêcheurs, un convoi à vapeur partira de la nouvelle gare, à 4 heures du matin, le dimanche, il y aura en outre un convoi extra à 7 heures de l'après midi.

Les bagages, les effets légers de ménage et les provisions de famille seront reçus à l'ancienne gare et le voyage et le prière. Dans ce cas les objets devront être apportés que le jour du départ du bateau pour ... [illegible]

Les voyageurs venant de Mobile ou des villes d'eau qui désirent que leurs bagages et leurs effets soient délivrés à l'ANCIENNE GARE voudront bien le faire savoir aux officiers du bateau qui se feront un plaisir de faire assortir et mettre à part leurs effets sur le wharf.

21 juillet—PP G. PANDELY, Surintendant Général

Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne.

Nouvelle route allant au Lac.

A partir de dimanche, 19 juillet 1868, les convois de vapeur laissant au Lac et revenant du Lac et se rendront à la rue Claiborne, avec les chars à côté de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RUES CANAL ET CLAIBORNE, sont, par de grandes avenues au coin des rues CANAL et KEMPARTS. On abrège le trajet de 18 à 20 minutes en se rendant par cette voie, à la rue du Canal.

On verra à la rue des Champs Elysées à la rue des Remparts en 20 minutes, et de la rue Claiborne au Lac en 12 ou 15 minutes.

12juil RICHD J. EVANS, surintendant

TOURISTES.

Vous qui passez cet été dans les Villes de Bains—vous qui souffrez de la Dyspepsie—vous tous enfin qui aimez un bon biscuit, allez chez JOHN WESTRUP ... [illegible] ... BISCUITS et CRACKERS ... [illegible]

JOHN WESTRUP & Co.

M. RE. JUSTE ... [illegible] ... Nouvelle Orléans, 17 juillet 1868.

A. PEPIN, J. TURCOTTE, F. R. JUSTE.

Les soussignés ont assumé toutes les responsabilités de la susdite maison ... [illegible] ... sous la raison PEPIN & TURCOTTE.

A. PEPIN, J. TURCOTTE.

[illegible]

Navets garantis, de Buist.

NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs,
NAVETS A TETE POURPRE,
NAVETS RUTA BAGA jaunes.

A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12 rue Dumaine.
14 juillet—1m

Avis.

La société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO ... [illegible]

J. LEVOIS, F. MATHON.
12juill—1m

Moulin à riz—Moulin à riz.

Nous avons assuré les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur pilon à riz et qui depuis trente ans construit, érige et dirige des moulins à riz, nous sommes à même de faire des machines à riz et les machines qu'elle a la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, etc.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz de McKinlay. Cette machine est indispensable à ceux qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Foucher.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR des Bouilloires des Moulins à sucre des Moulins à scie et des Moulins à drèche. des Moulins à riz, des Pompes de toutes espèces, et toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toutes sortes de Machines pour le Sud.

LEEDS & Co.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine même maison après la rue du Canal, près de la poste.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—PP m M

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS!

Le Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées en aluminium ... [illegible] ... Les râteliers à aluminium ont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les rateliers montés sur or et sur argent. Ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1a

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, 180......RUE DU CANAL......180 entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—PP

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES

Le Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, hémorrhoïdes, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité. Cabinet de consultation, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence rue d'Orléans No 96.

MOULINS A CANNES A SUCRE

—ET—

EVAPORATEURS,

MANUFACTURES AU KENTUCKY.

Ces Moulins à sucre et les Evaporateurs à la cire, sans mousse, sont destinés aux petits planteurs et se vendront aux prix suivants:

Prix à la Nouvelle-Orléans.

Moulin No 1 ou A de la force d'un cheval léger, seulement $95. Evaporateur No 1 en fer galvanisé, $80. Capacité de 600 cents livres en vingt quatre heures, et total du tout seulement $175.

Moulin No 2 ou lettre B de la force d'un cheval fort, seulement $100. Evaporateur No 3 seulement $90, faisant onze cent vingt livres de sucre en vingt quatre heures. Total du tout, seulement $190.

Moulin No 3 ou lettre C de la force de deux chevaux léger, seulement $125, avec un Evaporateur No 4, coûtant $110. Coût total, seulement $235, 1,560 livres de sucre en vingt-quatre heures.

Moulin No 4 ou lettre D, de la force d'un deux chevaux lourd, seulement $145 et un Evaporateur No 5 à $120. Total $265, 1,800 livres de sucre en vingt-quatre heures.

Tous ces Moulins sont verticaux.

Le Moulin No 5 ou lettre E, est un moulin horizontal à deux ou quatre chevaux, capacité de 2,000 livres de sucre en vingt-quatre heures. Coût $225. Un Evaporateur No 6, en cuivre, employé avec le moulin, coûte $280, total $505.

Moulin Horizontal—à vapeur.

Le Moulin E à vapeur, de la force de quatre chevaux capacité de 2 tonneaux en 24 heures, seulement $225.

Le Moulin F, ou machine du double chevaux ... prix de $350 et capacité de 5 tonneaux en 24 heures.

Tous ces ordres doivent être adressés à W.M. L. CUSHING, agent du Eagle Cotton Gin Depot, No 61 de la rue St Charles. Nouvelle-Orléans seul agent dans les Etats du Sud.

Faites demandes des circulaires qui donnent une description complète de ces moulins. 17 juillet—1m camp

CHANGEMENT DE LOCAL.

ELKIN & CO.

ONT TRANSPORTÉ LEUR ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES, Au No 168 de la rue du Canal, (EN FACE DU CHRIST CHURCH.)

Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Etoffes à Rideaux, &c. 15 juil—1m PP

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles. Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, rayées, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 19 mai

Graines. Graines.

Le soussigné a reçu directement d'Europe, un approvisionnement des variétés suivantes:

Choux Bonneuil,	Radis rouges demi-longs,
Do grand pomme,	Do navets rouges,
Do de Hollande,	Do longs rouges,
Do Quintal,	Carrottes rouges demi-longs
Chouffleur Paris hâtif,	Chouffleur Paris tardif,
Do de Hollande, &c. &c. &c.	Do d'Asie, gros, &c. &c.

A vendre, en quantités au gré des acheteurs, au magasin de graines de E. F. VIRGIN, Rue Gravier, No 104, Nouvelle-Orléans.

18 juillet—6f V—6f C

Aux Contribuables.

Les personnes qui doivent des taxes à la paroisse ou à la ville de Jefferson peuvent se procurer des mandats de ville et de paroisse, sur escompte libéral, à notre bureau.

VOISIN & SEYMOUR, rue Carondelet, No 46
17juillet—6f

Banque Crescent City.

Nile-Orléans, 2 juillet 1868.

Le 1er du courant, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de ... [illegible] ... payé par les actionnaires à partir du 6 courant.

CHAS. FAURIE Jr., Caissier.
5juil—1m

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 15, rue Dauphine.

Conformément à l'article 8 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, JEUDI, 30 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération un amendement à la Charte.

Par ordre de la Direction,
JULES BENIT, Secrétaire.
7 juin—au 30 juill

D. LOPEZ.

Encoignure Chartres et Conti.

Fabrique de chocolats candies, bonbons, &c Soda et gateaux, café grillé et moulu.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il se tiendra comme par le passé.

Il appelle spécialement l'attention des marchands et épiciers à sa vente de chocolat stick candy et café moulu en gros et en détail.

1 juil.—1m.

Chaux de l'Alabama à vendre.

Je reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que je fais au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le Sal et la fabrication du sucre.

SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet No 88.
7juil—3m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No 126 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin. Du Bois préparé et brut, des châssis de jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

MALADIES DES YEUX.

Le Dr HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr Stober à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 3 heures au No 160, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi de 2 à 3 heures.

HOTELS RESTAURANTS &c.

RESTAURANT ST-LOUIS,

73......RUE ST LOUIS......77

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'annoncer au public de la Nile-Orléans et aux habitants de la campagne, qu'il n'a rien négligé pour mériter leur patronage. Son choix et grande variété des mets à la carte de premier ordre, service attentif, propreté, prix modérés. Il en a fait un des premiers établissements du même genre.

Mes amis ... [illegible]

J. FOSTER.

Pension à la baie St-Louis.

Mme STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle est prête à recevoir et complètement repare son établissement ... [illegible]

Les prix sont raisonnables. 25 mai—1m

Pension Française

TENUE PAR

URBAIN RAMBAUT,

A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer au public en général qu'il vient d'ouvrir une pension française à BILOXI, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huîtres et du poisson frais. Repas sur commande en tout temps.

Cabanes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement. 10juin—2m

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.

Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires.
7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses ont été réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à vapeur pour le transport des passagers ... Les bains et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour..............................$ 2 75
" semaine..............................15 00
" mois..............................36 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.
On traite de gré à gré pour la saison.
17 mai—3m E. MARGOT, Propriétaire.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA.

5 fév—1an Propriétaire.

Presses à Coton à vis, de Newell.

La Presse à Coton à vis de Newell, faite par Stedman & Co, est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Elle est faite de fer extra et garantie pour vingt ans. C'est de toutes les presses de ce genre, la seule qui se vendent. On en a vendu plus de 2000. Le prix en a été réduit de vingt pour cent.

WM. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61, coin Union.
5juil—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'est une presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait pu faire des balles de 400 livres. Il ne faut pour la faire fonctionner que deux à quatre hommes, sans boutle, chevaux, etc. Chaque presse est au complet y compris la boiserie, et coûte les de manière pour le transport. ... [illegible]

W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61.

MOULIN EAGLE A COTON.

Il n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde ou comme élever le coton surtout dans la Grande Vallée du Mississippi, il n'en est pas dont on se soit montré plus satisfait. Une expérience de quarante ans nous met à même de donner aux planteurs une machine que peut y apporter. Le travail en est parfait et ... [illegible]

W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles, No 61.

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et de toutes espèces d'ARTICLES DE PIÉTÉ. Images, chapelets, gravures, tableaux, &c, &c.

Se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, etc. nov—1an

AGENCE GENERALE

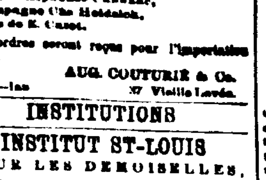

Eau-de-vie Maison de Pergold Fils; De Alphonse Cabanes; Champagne Chs Heidsick, Porto de E. Canot.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 37 Vieille Levée.
25fév—1an

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 255, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 2Aout—1an

COLLÈGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 249.

PENSIONNAT ET EXTERNAT classe du jour, de 9 heures à 2 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky

POUR LE 22 JUILLET—CLASSE 401.

Plan de Police.

66	14	32	38	37	47	10	43	39	40	6	54	—	—	—

Le soussigné donne les renseignements et paie les gagnants de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie de Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues prix ne gagnés, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent.

24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins du maçonnerie

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 23 JUILLET.

No 408.

33	61	23	65	14	5	49	10	25	69	36	17	1	—	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les lieux ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Offices," No 18 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

UN GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Aura lieu

Dans la salle du Lycée (à l'Hôtel-de-Ville), le LUNDI, 27 JUILLET 1868,

AU

Profit de la Société de Bienfaisance de l'Union,

Et pour le soutien des Veuves et des Orphelins de la guerre.

Ce Concert sera sous la direction de Mons. DUBOS, qui sera secondé par M. HERMAN BRAUN, célèbre violoncelliste, et plusieurs amateurs distingués.

Prix du billet, $1.—Le Concert commencera à 8 heures.

Mme A. Murphy, présidente; Mme Veuve Favre d'Aunoy, trésorière; Mme R. Kerr, vice-présidente; Mme Johnson, secrétaire. 16 juillet—8

A Louer

UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Lerbigny. Possession immédiate. S'adresser à

A. CARRIERE & CO.,
2 juillet—16f 15 rue Bienville.

$10,000 de Récompense

Volé, aujourd'hui à la banque du Canal, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, numérotés comme suit:

2,775*	8,659	13,903*	23,723*	38,309*
3,119*	8,591	14,235*	25,950*	38,747*
3,515	8,903	15,211	28,323*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,343*
4,047	10,203	16,731*	28,467*	40,058*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,619*
5,227	11,403	18,103*	30,463*	40,811*
5,383*	12,019*	19,131	31,879*	41,891*
6,727	12,147*	19,195	31,511*	41,907*
7,295	13,619*	23,135*	37,839*	45,355*

Le tout daté du 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La récompense sera donnée à quiconque les fera retrouver l'argent.

* Billets de nouvelles séries.
Nile Orléans, 26 mars 1868.
30 avril CH. IMMONVILLE, caissier

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ATLANTIC

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: rue du Camp, No 23.

Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1868.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires.

Montant des primes de l'année expirée le 8 juillet 1868, savoir:

Primes d'incendie	$ 84,087 [illegible]	
Primes de mer	28,414 [illegible]	
Primes de rivières	28,819 [illegible]	
		$120,330 [illegible]
Pertes payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$ 12,614 42	
Sur risques de mer	24,180 [illegible]	
Sur risques de rivières	11,042 37	
	36,801 [illegible]	
Primes remboursées	2,187 44	
Rabattus (rebate)	22,136 [illegible]	
Taxes et Revenu Intérieur	5,775 [illegible]	
Réassurances	14,203 [illegible]	
Dépenses, loyer, etc., intérêts		
en espèces	11,844 [illegible]	
		177,389 [illegible]
		$ 91 [illegible]

ACTIF:

Billets par actions	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Effets à recevoir, courts échéances	[illegible]
Actions du Valette Dry Dock	[illegible]
Actions de la Compagnie d'allège	[illegible]
Actions d'assurances	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Effets à recevoir, payables sur demande	[illegible]
Mobilier de bureau	2,291 [illegible]
En caisse	22,307 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.

Assermentés et signé par devant moi, ce 21 juillet A. D. 1868.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

E. Rigney,	H. H. Stanley,
G. W. Manson,	T. M. Simmons,
William Von Phul,	Jas. Byrnes,
H. P. Janvier,	S. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. I. Moss,	E. Newman,
J. P. Eggleston,	A. D. Grieff,
Wm. Agar,	Jno. H. Reed,
C. E. Slayback,	Thos. Simms,
Alexander Marks.	

18 juillet—1m—4

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868.

Primes d'incendie, dans l'année	$206,122 [illegible]	
Primes de mer	84,082 [illegible]	
Primes de rivières	177,364 [illegible]	
		$[illegible]
Total net des primes		$447,[illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 60,[illegible]	
Pertes de mer	67,014 [illegible]	
" rivières	85,572 47	
Taxes payées	35,019 [illegible]	
Paye-réassurance et compte en lieu de scrip	68,166 [illegible]	
Payé-intérêts, primes remboursées, frais généraux etc., comptes, etc.	67,569 [illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets à recevoir	$ 27,824 [illegible]	
Prêt sur bons et hypothèques	69,341 33	[illegible]
En caisse	$196,377 [illegible]	
Prêts garantis par actions sur demande	89,[illegible]	347,477 [illegible]
Prêts garantis par actions à terme	$11,296 [illegible]	
Propriétés foncières	75,000 [illegible]	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,082 [illegible]	131,372 [illegible]
Bons consolidés de la ville	$30,000 [illegible]	
Bons de la ville	95,300 [illegible]	
Actions de Banques et autres	196,267 17	355,017 17
Coupons pour bons de la ville, échus		[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		[illegible]
		$779,814 [illegible]
La Compagnie possède également		
Billets suspendus, actions et bons		[illegible]
Compte de scrips forfaits		7,[illegible]
Intérêts non réclamés	$7,800 [illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 22 mai 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes gagnées par la Compagnie pendant l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera délivré des certificats pour le dividende-scrip à partir du premier lundi de juillet prochain, sous taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS Président,
SAMUEL KENNEDY Vice Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. N. Folse,
Wm. Edwards,	A. D. Ogden,
F. Simms,	A. Thompson,
Geo. Pursell.	